

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le Conseil municipal convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 19 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 : Commune et Eau-assainissement
2. Affectation du résultat 2025 budget commune
3. Affectation du résultat 2025 budget eau assainissement
4. Taux d'imposition des taxes directes locales 2026
5. Tarif eau et assainissement
6. Attribution des subventions aux associations 2026
7. Vote des budget 2026 budget commune et budget eau assainissement
8. Etablissement de la liste de personnes appelées à sieger à la commission communale des impôts directs
9. Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation du transfert de charges
10. Approbation de la convention relative au centre de loisirs entre la commune de Suze et les communes des vallées de la Gervanne et de la Sye
11. Questions diverses

La séance est ouverte.

Tous les conseillers sont présents sauf Madame Cécile BUIS (pouvoir à Stéphanie RIGAUD)
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026 a été adopté avec les modifications suivantes :

- pour la commission mobilité : le référent est Ophélie JOST et le membre Béatrice SAGNARD
- Dominique LAURENT demande à ce qu'Ophélie JOST et lui-même soient invités aux réunions de l'exécutif au motif qu'ils représentent 49% des électeurs beaufortois

Madame Catherine MATHIEU est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des **comptes financiers uniques (CFU) 2025**.

Madame Le Maire donne la présidence à Monsieur Frédéric SAYN, 1^{er} Adjoint.

1. Compte financier unique budget principal M57 2025

Monsieur Frédéric SAYN, 1^{er} Adjoint présente le CFU du budget principal 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :	les dépenses s'élèvent à	374 459,78 euros
	les recettes s'élèvent à	426 203,40 euros
	soit un excédent de	51 743,62 euros.

Auquel on ajoute l'excédent antérieur reporté de 225 322,16 euros, ce qui donne un **résultat de clôture de fonctionnement de + 277 065,78 euros.**

Investissement :	les dépenses s'élèvent à	104 789,43 euros
	les recettes s'élèvent à	412 261,08 euros
	soit un excédent de	307 471,65 euros.

Auquel on ajoute le déficit antérieur reporté de 243 362,76 euros, ce qui donne un **résultat de clôture d'investissement de 64 108,89 euros.**

D'où un résultat de clôture pour 2025 fonctionnement + investissement de + 341 174,67 euros. .

Les principaux investissements ont été :

- le solde des travaux de construction de la nouvelle mairie, du local commercial(épicerie) et de la réhabilitation de 2 logements
- les travaux de co-working
- la signalétique route de Suze carrefour nord Esplanade...
- achat d'un ordinateur et d'un logiciel pour la Bibliothèque communale
- achat d'une armoire pour la nouvelle mairie
- achat d'une machine à laver, d'un déshumidificateur, d'une tondeuse tractée, d'un élagueur sur perche, d'un perforateur
- jeux Champ de Foire

Après présentation du CFU du budget principal 2025, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le CFU du budget principal 2025 est adopté à l'unanimité.

Compte financier unique Eau Assainissement M49 2025

Monsieur Frédéric SAYN, 1^{er} Adjoint présente le CFU Eau Assainissement 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :	les dépenses s'élèvent à	166 873,93 euros
	les recettes s'élèvent à	145 682,95 euros
	soit un déficit de	- 21 190,98 euros.

Auquel on ajoute l'excédent antérieur reporté de 131 960,28 euros, ce qui donne un **résultat de clôture de fonctionnement de + 110 769,30 euros.**

Investissement :	les dépenses s'élèvent à	68 010,58 euros
	les recettes s'élèvent à	45 691,77 euros
	soit un déficit de	- 22 318,81 euros.

Auquel on ajoute l'excédent antérieur reporté de 221 232,74 euros, ce qui donne un **résultat de clôture d'investissement de + 198 913,93 euros.**

D'où un résultat de clôture pour 2025 fonctionnement + investissement de + 309 683,23 euros. .

Les principaux investissements ont été la suppression d'un certain nombre de branchement eau en plomb et création des nouveaux, le début du schéma directeur.

Après présentation du CFU du budget eau assainissement 2025, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le CFU du budget principal 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire reprend la présidence pour la présentation des budgets primitifs 2026.

2. Affectation des résultats 2025 :

* Commune 2025 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2025, elle propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Détermination du résultat à affecter		Euros
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		225 322,16
Résultat de la section de fonctionnement	+	51 743,62
Résultat à affecter	=	277 065,78

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté	-	243 362,76
Résultat d'investissement	+	307 471,65
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31-12-2025	=	64 108,89

Restes à réaliser en dépenses au 31-12-2025	-	35 700,00
Restes à réaliser en recettes au 31-12-2025	+	0,00
	=	- 35 700,00

Besoin de financement		0,00
-----------------------	--	-------------

2) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	0,00
Compte 002 « Report à nouveau excédentaire »	277 065,78
Compte 002 « Report à nouveau déficitaire »	

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme ci-dessus exposé.

* Eau assainissement 2025 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal les résultats comptables de l'exercice 2025, elle propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

1) Détermination du résultat à affecter		Euros
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		131 960,28
Résultat de la section de fonctionnement	-	21 190,98
Résultat à affecter	=	110 769,30

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat d'investissement antérieur reporté		221 232,74
Résultat d'investissement	-	22 318,81
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31-12-2024	=	198 913,93

Restes à réaliser en dépenses au 31-12-2024	-	126 000,00
Restes à réaliser en recettes au 31-12-2024	+	0,00
	=	- 126 000,00

Besoin de financement		0,00
-----------------------	--	-------------

2) Affectation du résultat

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

0,00

Compte 002 « Report à nouveau excédentaire »

110 769,30

Compte 002 « Report à nouveau déficitaire »

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme ci-dessus exposé.

3. Contributions directes 2026 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de la commune pour 2026.

Les taux de contributions directes restent donc inchangés.

TFPB 34,71%

TFPNB 84,74%

TH 11,11%

4. Tarif eau 2026 :

Madame le Maire propose le tarif eau assainissement est donc le suivant :

abonnement eau	84,00 €
abonnement assainissement	26,00 €
consommation eau	1,70 € le m ³
consommation assainissement	1,40 € le m ³

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

Il sera applicable pour la facturation 2026.

5. Subventions aux associations

Madame le Maire propose pour 2026, l'attribution des subventions suivantes :

NOM	2025	2026
ADMR du Vellan	500,00 €	500,00 €
Association Arts et Culture en Gervanne	300,00 €	300,00 €
Association La Rurale	300,00 €	300,00 €
Association Lysandra	300,00 €	300,00 €
Vidéo Val de Drôme	300,00 €	300,00 €
Club inter génération	300,00 €	300,00 €
Ass. à la Mémoire des Maquisards de la Cie Morin		100,00 €
Association des Beauforts	100,00 €	

Lieu commun	300,00 €	300,00 €
Crest Jazz	400,00 €	
Amicale des Sapeurs pompiers		400,00 €
TOTAL	2 800,00 €	2 800,00 €

La Commune verse au total 2800,00 € de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire.

6. Vote des Budgets primitifs 2026

- Budget Principal M57 2026

Madame le Maire propose un budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 728 332,31 euros pour le fonctionnement et à 204 458,06 euros pour l'investissement.

Le fonctionnement est présenté dans le détail par chapitres.

Les principales opérations d'investissement sont:

- le solde de l'espace coworking dans l'ancienne mairie
- parcours biodiversité
- coffret électrique Esplanade
- Signalétique
- assistance MO projet rénovation école
- espace jeux et arceaux – abri verger – bancs, tables pour extérieures
- chauffage salle d'animation et temple

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget principal M57 2026 à l'unanimité.

- Budget eau assainissement M49 2026

Madame Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à 237 648,80 euros pour l'exploitation et à 315 575,35 euros pour l'investissement.

La principale dépense sera les schémas directeurs d'assainissement et de l'eau, une pompe à changer à la station d'épuration, 2 regard compteurs pour borne fontaine Grand rue et Esplanade et extension réseau impasse des Grilles

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget eau assainissement M49 2025.

7. Etablissement de la liste de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administrations fiscale.

Le Maire fait lecture de la liste de proposition des personnes appelées à siéger à cette commission. Elle comporte 24 noms choisis parmi les contribuables de la commune : SAYN Frédéric, MATHIEU Catherine, PAQUE Hervé, LACROIX Chrystel, SAUSSEREAU Fabrice, BUIS Cécile MALET Olivier , SAGNARD Béatrice, LAURENT Dominique, JOST Ophélie, ALVAREZ Albert, BEJANNIN Sophie, ESCOIFFIER Bernard, FAVENEC Catherine, GAY Philippe, GRIMAUD Christian, JAY Michel, JUGE Philippe, MAIRE Daniel, MONDON Yves, RENARD Michel, RICHAUD Marion, ROUSSEAU Damien, SCHMIDT Frédéric.

Seuls 12 seront désignés par le directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la liste proposée des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

8. Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation du transfert de charges

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit procéder à la désignation de son représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Cette commission a pour mission d'évaluer le coût de chaque transfert de compétence de plein droit aux EPCI dont la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Elle est composée exclusivement de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune devant être représentée au moins par un élu. La commission élit son président et son vice-président parmi ses membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil choisit comme représentant Mme RIGAUD Stéphanie, Maire.

9. Approbation de la convention relative au centre de loisirs entre la commune de Suze et les communes des vallées de la Gervanne et de la Sye

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'apporter son soutien aux habitants des vallées de la Gervanne et de la Sye, l'accueil de loisirs sans hébergement porté par la commune de Suze peut accueillir les enfants des vallées de la Gervanne et de la Sye lors des vacances scolaires.

La commune de Suze fait appel à l'UFOLEP qui gère la préparation, le projet pédagogique, les inscriptions et l'accueil des enfants par des animateurs qualifiés. Elle met à disposition gracieusement la salle d'animation.

Afin de compenser le déficit horaire du centre de loisirs, la commune de Suze percevra une subvention de 50 % en 2026 et 25 % du reste à charge en 2027. Les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs participent financièrement. Cette participation s'établit à partir du coût de fonctionnement de l'ALSH (frais de personnel, de gestion, de fonctionnement, de déplacement et d'animation...).

Madame le Maire propose donc d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention relative au centre de loisirs entre la commune de Suze et les communes des vallées de la Gervanne et de la Sye et autorise le maire à la signer.

10. Questions diverses

- Lecture d'un courrier de Monsieur Patrick GIRARD et Madame Nathalie BERLENDIS
- Lecture d'un courrier du collectif mené par Monsieur Roger MATHIEU
- lecture d'un mail du restaurant « le Détour » qui dans le cadre de la reprise du restaurant à Beaufort sur Gervanne demande le renouvellement de bail de la terrasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.